

Recensement agricole 2020 - Territoire de Belfort

250 exploitations agricoles dans le Territoire de Belfort, une perte de 44 % en dix ans

En 2020, moins de 250 exploitations agricoles sont présentes dans le Territoire de Belfort pour une valorisation moyenne de 79 ha par exploitation, soit une baisse de 44,3 % du nombre d'exploitations par rapport à 2010 et un agrandissement de près de 35 ha. Les exploitations spécialisées en grandes cultures et en bovins (lait et viande) sont majoritaires. Les exploitations spécialisées en ovins, caprins et autres herbivores ont connu la plus grande baisse d'effectifs (- 72 %) pour une surface agricole totale stable. Le nombre d'ETP a baissé de 20 % avec une plus grande part des salariés permanents non familiaux au détriment des membres de la famille par rapport à 2010.

Le nombre d'exploitations se réduit presque de moitié avec l'apparition d'exploitations plus grandes en superficie

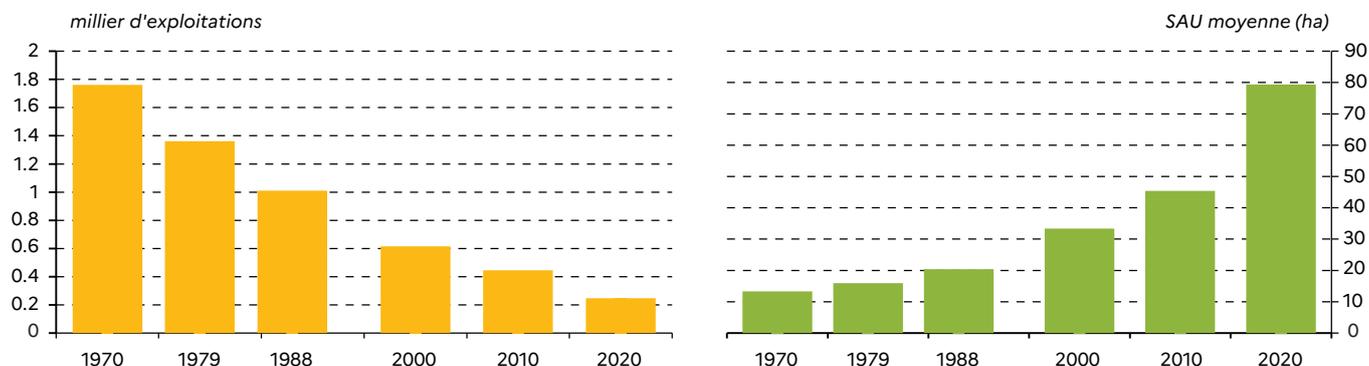
Le Territoire de Belfort valorise 19 700 ha de surface agricole soit moins d'un tiers de sa surface départementale. Une urbanisation forte du Territoire (232,8 habitants au km²) et une superficie forestière du massif vosgien non négligeable au nord du département (43 % de la superficie du département) expliquent que la part de la SAU dans la surface du département soit la plus faible de

Bourgogne-Franche-Comté. Selon les résultats provisoires du recensement agricole, 250 exploitations sont présentes sur le Territoire de Belfort en 2020 (Graphique 1). Depuis 2010, ce nombre a baissé de 44 %. Cette baisse est deux fois plus importante qu'au niveau régional. Il convient aussi de mentionner la diminution de 2,6 % de la SAU. La baisse des exploitations spécialisées en production animale

et en production mixte (polyculture, polyélevage) expliquent cette décroissance puisque plus de la moitié d'entre elles disparaissent (- 52 % et - 62 % respectivement entre 2010 et 2020). Les exploitations spécialisées en production végétales ont quant à elles augmenté sur la période (+ 5,5 %). Les exploitations se sont très significativement agrandies puisque la SAU moyenne a augmenté

Graphique 1

En 10 ans, la SAU moyenne des exploitations du Territoire de Belfort a presque doublé
 Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne



Champ : Département du Territoire de Belfort, hors structures gérant des pacages collectifs.
 Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)



Tableau

Le recensement agricole en quelques chiffres dans le Territoire de Belfort

	2010	2020	Évolution Territoire de Belfort 2020/2010	Évolution BFC 2020/2010
Exploitations (nombre)	445	250	- 44%	- 21 %
dont à spécialisation végétale (%)	16,4	31,0	+ 14,6 points	+ 6,5 points
à spécialisation animale (%)	70,6	60,1	- 10,5 points	- 4,9 points
mixtes (polyculture et/ou polyélevage) (%)	13,0	8,9	- 4,1 points	- 1,8 point
Part des exploitations sous statut individuel (%)	79,6	56,0	- 23,5 points	- 14,8 points
Part des exploitations en agriculture biologique ¹ (%)	1,8	8,9	+ 7,1 points	+ 7,8 points
Part des exploitations vendant en circuit court ² (%)	14,6	25,0	+ 10,4 points	+ 4,8 points
Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs (nombre de personnes)	510	330	- 36%	- 16 %
dont ayant 60 ans ou plus (%)	22,8	25,5	- 2,0 points	+ 3,3 points
femmes (%)	19,5	24,0	+ 2,1 points	+ 1,3 point
Travail agricole (nombre d'ETP) ³	440	360	- 19 %	- 8,9 %
SAU moyenne (ha) ⁴	45	79	+ 75 %	+ 27,4 %
SAU totale (ha)	20 200	19 700	- 2,6 %	+ 0,1%
dont céréales, oléagineux, protéagineux (%)	34,0	34,2	+ 0,2 point	- 1,5 point
prairies (artificielles, temporaires, permanentes) (%)	59,2	57,4	- 1,8 point	+ 0,7 point
cultures permanentes (%)	0,0	0,1	+ 0,1 point	+ 0,1 point
Cheptel (millier d'UGB)	22	20	- 10 %	- 5 %

1. Certifiée ou en conversion (cahier des charges officiel).

2. Fleurs et plantes exclues en 2010.

3. Hors prestations de service (ETA, Cuma...).

4. Y compris exploitations sans SAU.

Champ : Département du Territoire de Belfort, hors structures gérant des pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

de 75 % (+ 27 % en région), entre 2010 et 2020 passant de 45 ha à 79 ha. La vente en circuits courts est bien développée, occupant la 4e position de la région avec 25 % d'exploitations vendant sous ce mode de commercialisation (Tableau).

Une baisse de 65 % des micro-exploitations liée à la forte baisse des exploitations spécialisées en ovins, caprins et autres herbivores

Entre 2010 et 2020, la diminution du nombre d'exploitations touche toutes les tailles économiques des exploitations (Graphique 2), mais plus particulièrement les micro-exploitations (i.e., détenant moins de 25 000 euros de PBS annuel – cf. sources et définitions) dont le nombre diminue de 65%. Celles-ci restent majoritaires dans le paysage terrifortain, mais elles ne représentent plus que 35 % du paysage (contre 56 % en 2010) et exploitent 5 % de la SAU, contre 10 % en 2010.

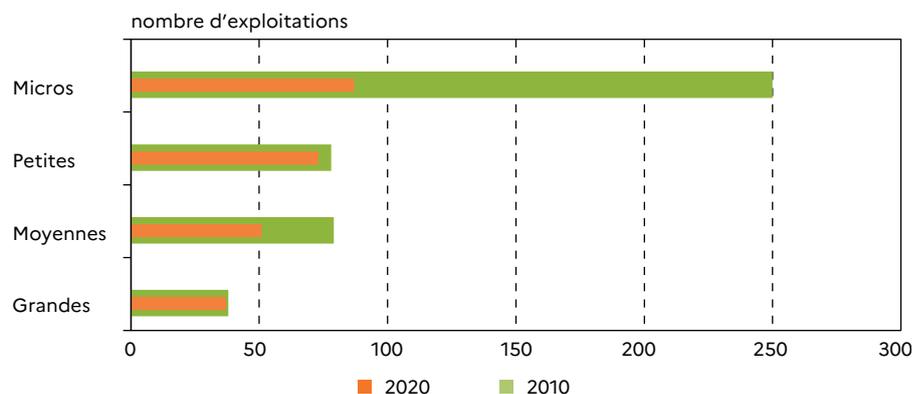
Elles représentent 50 % des exploitations spécialisées en grandes cultures, 45 % des exploitations en bovins viande et 70 % des exploitations en ovins et autres herbivores du département. À elles trois, ces exploitations spécialisées représentent 87 % des micro-exploitations. Le recul du nombre d'exploitations spécialisées en ovins,

autres herbivores (- 70 %) – qui suit une tendance régionale – explique en grande partie cette diminution des micro-exploitations.

Cette baisse se fait au profit des grandes exploitations dont les effectifs restent quasi stables et qui exploitent 42 % de la SAU en 2020 contre 37 % en 2010.

Graphique 2

Une érosion des micro-exploitations liée à la baisse des exploitations en ovins et autres herbivores
Taille économique¹ des exploitations en 2010 et 2020



1. Calculée en 2010 et 2020 « aux prix de 2017 ».

Champ : Département du Territoire de Belfort, hors structures gérant des pacages collectifs.

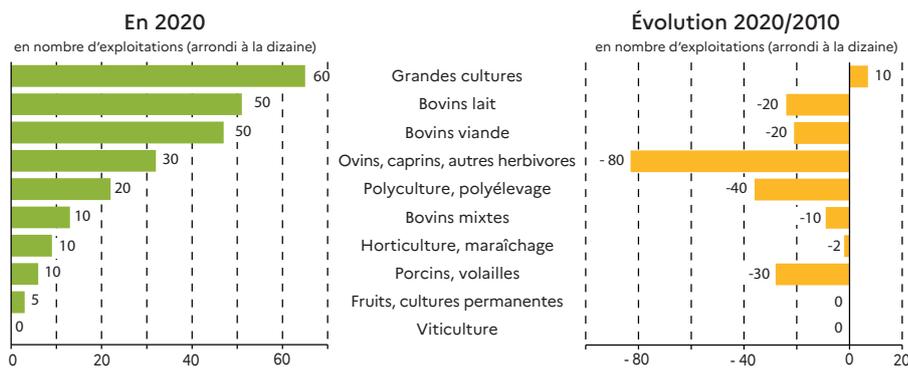
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

Grandes cultures et bovins dominant le paysage terrifortain

Les exploitations spécialisées en grandes cultures sont les plus nombreuses (60). Elles sont les seules à avoir augmenté (+ 20 % entre 2010 et 2020). Les exploitations spécialisées en bovins lait et en bovins viandes représentent chacune une cinquantaine d'exploitations, elles sont ainsi la deuxième et troisième OTEX du département (Orientation technico-économique, OTEX – cf. sources et définitions), mais prises ensemble, ces exploitations bovines sont majoritaires. Elles ont perdu respectivement 24 % et 21 % de leurs effectifs en 10 ans. En parallèle, le cheptel bovin diminue de seulement 8 % suite à l'agrandissement des capacités des exploitations (tous animaux confondus). La production

Graphique 3

Environ 160 exploitations spécialisées en grandes cultures, en bovin lait ou en bovin viande
Orientation économique des exploitations en 2020 et évolution



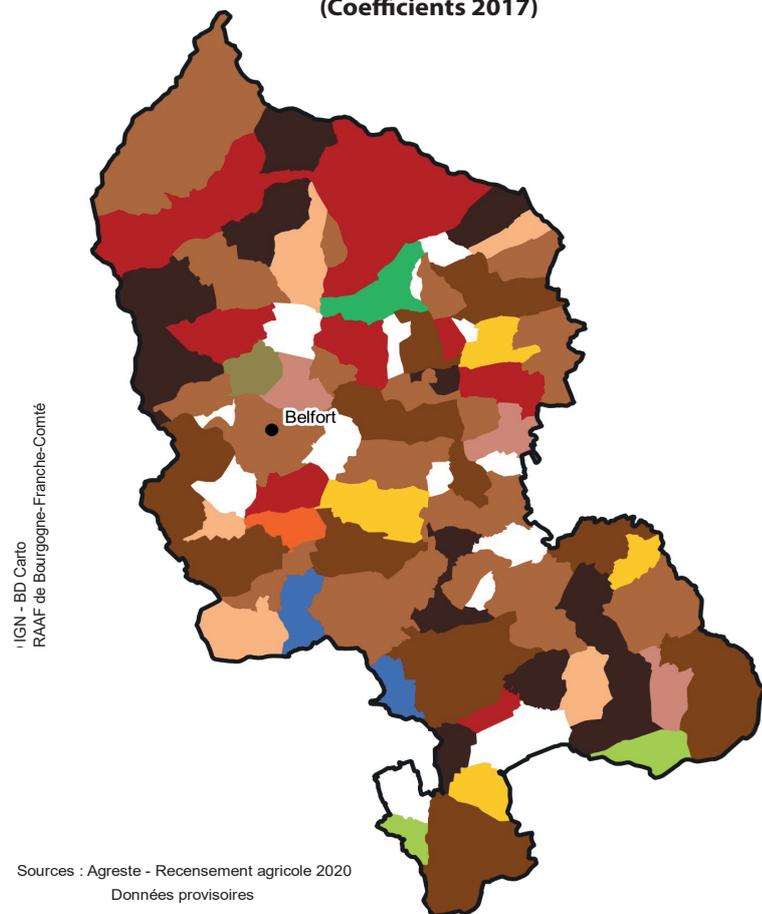
Champ : Département du Territoire de Belfort, hors structures gérant des packages collectifs.
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

brute standard des exploitations spécialisées en bovin lait compte pour 50 % du total de la PBS des exploitations terrifortaines, signe d'un poids économique important

dans ce secteur. Les exploitations spécialisées en horticulture et maraîchage, et en fruits et autres cultures permanentes ont des effectifs stables entre 2010 et 2020.

Un agrandissement des exploitations pratiquant l'élevage des ovins, caprins et autres herbivores

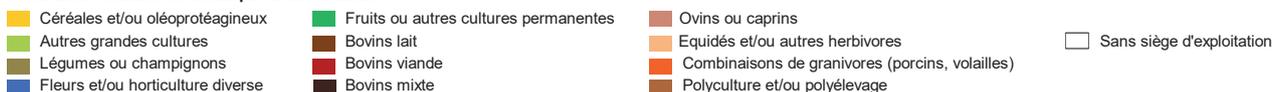
Les orientations technico-économiques en 2020 (Coefficients 2017)



Au recensement agricole 2010, avec 115 exploitations spécialisées l'élevage d'ovins, de caprins et autres herbivores devançait l'élevage laitier (75 exploitations) au sein du Territoire de Belfort, ces exploitations étaient l'orientation dominante des exploitations du département. Dans les zones péri-urbaines, ces élevages représentaient 40 % des exploitations. En 2020, la diminution structurelle du nombre d'exploitations associée à une rémunération plus faible des herbivores a engendré un fort recul du nombre d'exploitations agricoles pratiquant l'élevage d'ovins, de caprins et autres herbivores (- 79 %).

En 2020, les exploitations spécialisées dans ce type d'élevage se sont professionnalisées en agrandissant leur cheptel. Ainsi le cheptel d'ovins, caprins et autres herbivores a augmenté de 21 % entre 2010 et 2020.

Orientation technico-économique de la commune



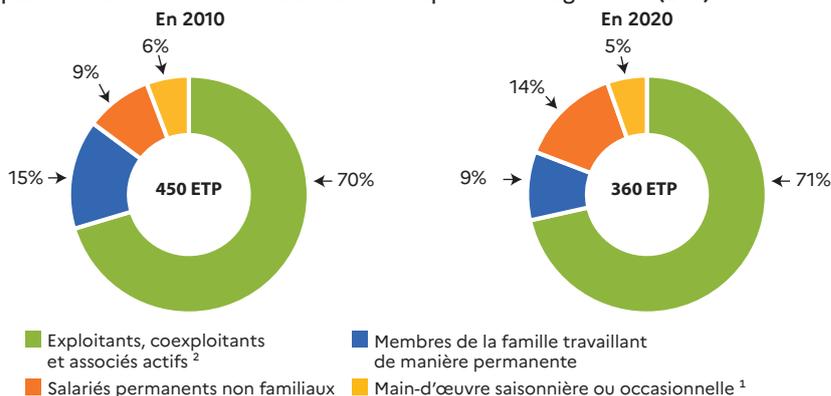
Une recomposition des exploitations et de la main d'œuvre agricole

Le nombre de chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs décroît (- 36 %) entre 2010 et 2020. Cette baisse est plus faible parmi les femmes (- 21 %), ou parmi les + de 60 ans (- 28,2 %). Les 50-60 ans représente une part importante des chefs d'exploitations du département.

Malgré une diminution globale des ETP (de 450 à 360 ETP), 70 % des ETP restent des exploitants, coexploitants et associés actifs (Graphique 4). En revanche, la part de salariés permanents non familiaux augmente (+ 5 points) au détriment de celle des membres de la famille travaillant de manière permanente (- 6 points). Pour 28 % des exploitations, le chef ou le plus âgé des exploitants a plus de 60 ans. Cependant, le devenir d'un tiers

Graphique 4

Une transition de la main d'œuvre familiale vers les salariés permanents non familiaux
Répartition du volume de travail dans les exploitations agricoles¹ (ETP)



1. Hors prestations de service (ETA, Cuma...). 2. Coexploitants familiaux inclus.
Champ : Département du Territoire de Belfort, hors structures gérant des packages collectifs.
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

de ces exploitations n'est pas connu pour les 3 ans à venir. Les GAEC et les exploitations individuelles ont le même nombre d'ETP en 2020, alors qu'en 2010 la balance était nettement en

faveur des exploitations individuelles. Le nombre de GAEC a augmenté, passant de 9 % en 2010 à 16 % en 2020 signe d'un développement des formes sociétales.

Source et définitions

Réalisé tous les 10 ans, le **recensement agricole** permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des **exploitations agricoles**, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- avoir une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- atteindre une dimension minimale, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...) ;
- avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

Le **production brute standard (PBS)**, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros, « petite », celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS moyennes de 2017 (*note méthodologique* en fichier associé).

Un **équivalent-temps-plein (ETP)** correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

L'**unité de gros bétail (UGB)** est utilisée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. À chaque type d'animal est attribué un coefficient basé sur ses besoins alimentaires. L'UGB mentionnée dans cette publication est celle tous aliments (UGBTA).

Cette publication présente les premiers résultats, provisoires, du recensement agricole 2020.

www.agreste.agriculture.gouv.fr



Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne-Franche-Comté

Service Régional de l'Information Statistique et Économique
4 bis Rue Hoche - BP 87865 - 21078 Dijon Cedex
Mél : srise.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr
Tél : 03 39 59 42 12

Directrice : Marie-Jeanne Fotré-Muller
Directeur de la publication : Florent Viprey
Rédacteurs : Tiphaine Le Mao
Composition : Yves Lebeau
Dépot légal : À parution
ISSN : 2681-9031
© Agreste 2022